

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE SAMEDI 16 MAI 2009

RESOLUTIONS

**proposées par le conseil d'administration du 30 mars 2009
et acceptées par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2009**

RESOLUTION N°1

La Société Nationale d'Horticulture de France réunie en assemblée générale ordinaire le 16 mai 2009 à Nantes (44) approuve le rapport d'activités de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

RESOLUTION N°2

L'assemblée générale approuve le rapport financier – bilan et comptes de résultats – tel qu'il a été présenté et donne quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

RESOLUTION N°3

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2009 tel qu'il a été proposé par le conseil d'administration du 26 février 2009.

RESOLUTION N°4

Sur proposition du conseil d'administration du 30 mars 2009, l'assemblée générale décide de fixer le montant des cotisations pour l'exercice 2010 selon le projet présenté.

RESOLUTION N°5

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2008 qui, conformément aux statuts, prévoit que le déficit soit affecté au report à nouveau.

RESOLUTION N°6

La Société Nationale d'Horticulture de France, réunie en assemblée générale le 16 mai 2009 à Nantes, approuve le rapport moral présenté par le Président, Henri Delbard, au nom du conseil d'administration.

RESOLUTION N°7

L'assemblée générale approuve le résultat des élections pour les 24 postes d'administrateurs au conseil d'administration de la Société Nationale d'Horticulture de France et pour les 18 postes de membres au Comité Fédérateur.